

## Appel à candidatures

### Financement de thèse

SÉLECTION D'UN(E) CANDIDAT(E) POUR UN CONTRAT DOCTORAL  
SUR LE SUJET :

### Union européenne et espace extra-atmosphérique Étude de l'action normative de l'Union dans le domaine spatial

Laboratoire de droit international et européen  
LADIE – UPR 7414

L'École Universitaire de Recherche LexSociété, qui regroupe les laboratoires de droit privé, droit public, droit international et européen, d'histoire du droit, de science politique, d'économie et de gestion de l'Université Côte d'Azur, dispose de contrats doctoraux, financés par l'IDEX UCA JEDI, qu'elle entend attribuer par le biais d'un appel à candidatures.

Ces **contrats doctoraux** sont d'une durée de **3 ans** et sont dotés d'une rémunération mensuelle brute d'environ 2100 euros (début des contrats septembre 2024).

Les candidats, titulaires d'un master 2 ou en cours d'acquisition d'un master 2, doivent envoyer, **avant le 4 juin 2024**, aux directeurs de thèse un dossier de candidature comprenant :

- un CV détaillé ;
- une lettre de motivation mettant, notamment, en lumière l'adéquation du parcours universitaire avec le sujet choisi ;
- les relevés de notes de Licence, de Master 1 et du premier semestre du Master 2 (si ce dernier est disponible).

Sur cette base, le Laboratoire d'accueil présélectionne, sur critères d'excellence, un candidat pour le sujet de thèse défini.

Cette présélection s'opérera, après instruction des dossiers, à l'issue d'un éventuel **entretien individuel (pouvant être organisé à distance) avec les directeurs de thèse les 5 ou 6 juin 2024.**

La sélection finale est opérée par une commission *ad hoc* de l'EUR LexSociété. Elle se réunira, au plus tard mi-juillet, pour choisir, parmi les candidats présentés par les laboratoires sur les sujets proposés, les doctorants et doctorantes qui recevront un financement.

Dans le cadre du Laboratoire de droit international et européen (<http://univ-cotedazur.fr/labs/ladie/fr>), est proposé le sujet de thèse suivant :

## **Union européenne et espace extra-atmosphérique Étude de l'action normative de l'Union dans le domaine spatial**

La thèse serait réalisée sous la direction conjointe de messieurs Julien Ancelin (maître de conférences en droit public) et Jean-Christophe Martin (professeur de droit public).

**Contacts :** [Julien.ANCELIN@univ-cotedazur.fr](mailto:Julien.ANCELIN@univ-cotedazur.fr) et [Jean-Christophe.MARTIN@univ-cotedazur.fr](mailto:Jean-Christophe.MARTIN@univ-cotedazur.fr)

### **Présentation du sujet :**

Les enjeux relatifs à l'espace extra-atmosphérique et ses ressources sont multiples et croissants ; ils figurent en bonne place dans l'agenda mondial et parmi les priorités stratégiques de nombreux États et organisations internationales. Les activités spatiales constituent, ainsi, un sujet d'intérêt majeur pour l'Union européenne, comme le met en lumière son activité, particulièrement importante ces dernières années, en la matière.

L'adoption de la « Stratégie spatiale de l'Union européenne pour la sécurité et la défense, » publiée le 10 mars 2023, en donne un bon exemple dans la dimension sécurité et défense. Mais l'on songe également au règlement 2021/696 du 28 avril 2021 établissant le programme spatial de l'Union et l'Agence de l'Union pour le programme spatial<sup>1</sup>, au règlement (UE) 2023/588 du 15 mars 2023 établissant le programme de l'Union pour une connectivité sécurisée pour la période 2023-2027<sup>2</sup>, ou encore aux conclusions adoptées par le Conseil en mai 2023 sur l'utilisation équitable et durable de l'espace, puis en décembre 2023 sur « la gestion du trafic spatial : état d'avancement »<sup>3</sup>, qui marquent la volonté de définir – de manière urgente – une approche de l'UE pour la gestion du trafic spatial, pour contribuer à la sûreté, à la viabilité et à la sécurité de l'espace. La création d'un cadre européen commun en matière de sécurité, de résilience et de durabilité des activités et opérations spatiales constitue, notamment, un objectif de premier ordre destiné tant à garantir la compétitivité européenne du secteur qu'à promouvoir

<sup>1</sup> Règlement (UE) 2021/696 du Parlement européen et du Conseil du 28 avril 2021 *JOUE* L 170, 12 mai 2021, pp. 69-148.

<sup>2</sup> Règlement (UE) 2023/588 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2023, *JOUE* L 79, 17 mars 2023, pp. 1-39. Ce règlement répond à l'objectif de travailler à la mise en place d'un système européen de communication sécurisée par satellite à l'échelle mondiale, consiste dans le déploiement par l'Union d'une constellation de satellites (appelée « IRIS<sup>2</sup> ») destinée à fournir des services de communication à faible latence et hautement sécurisés d'ici 2027.

<sup>3</sup> Conseil de l'Union européenne, communiqué de presse « Gestion du trafic spatial : le Conseil adopte des conclusions sur l'état d'avancement actuel », 8 décembre 2023.

un espace durable et pacifié. La Commission européenne finalise ainsi actuellement une proposition d'acte législatif sur l'espace, visant à harmoniser les réglementations spatiales disparates des États membres.

Le sujet de thèse proposé vise, dans ce contexte, à étudier l'action normative de l'Union européenne dans le secteur spatial, à deux niveaux.

D'une part, au niveau interne : comment l'Union européenne exerce-t-elle sa compétence dans le domaine spatial, pour lequel elle doit composer avec l'action et les positions hétérogènes de ses États membres ? Les enjeux relatifs à l'élaboration d'« une politique spatiale européenne » (article 189 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne) sont très importants, et une étude d'ensemble de l'action normative de l'Union, sur le plan interne, présente un intérêt – notamment juridique – fort.

D'autre part, au niveau externe : comment l'Union européenne projette-t-elle sa puissance normative sur la scène internationale, dans ce domaine spécifique, face à d'autres acteurs qui s'affirment avec force, pour défendre une lecture ou une évolution spécifique du droit international de l'espace ? Après avoir été à l'initiative d'un code de conduite (décision (PESC) 2015/203 du 10 février 2015)<sup>4</sup>, l'Union européenne semble animée par la volonté de bâtir, par l'outil juridique, une réponse régionale ambitieuse aux blocages et aux instrumentalisation dont souffre l'ordre juridique international en la matière. L'étude des positions et propositions de l'Union européenne dans les enceintes internationales, de ses rapports avec les tiers au sujet des activités spatiales, permettra notamment d'évaluer comment l'Union utilise la norme internationale comme outil de puissance.

Le projet de thèse proposé, original et d'une grande actualité, s'inscrit dans les trois axes de recherche du Laboratoire de droit international et européen (LADIE, UPR 7414), dont il constitue une intersection : l'étude (1) des enjeux de sécurité (appréhendés sous l'angle de la sécurité humaine et du développement), (2) des mouvements des ordres juridiques européen et international et (3) de la régulation juridique de cet espace singulier que constitue l'espace extra-atmosphérique. Il s'inscrit également dans trois des quatre axes de l'École universitaire de recherche « Lexsociété » : sécurité humaine, territoires, régulation concurrence-marché.

Cette recherche entrera également en résonance avec le programme de recherche conduit au sein du LADIE sur le « Lawfare et les instrumentalisation du droit international », ainsi que dans le champ de la chaire UNESCO « Paix et développement par le droit » d'Université Côte d'Azur (IdPD – LADIE).

---

<sup>4</sup> Décision (PESC) 2015/203 du Conseil du 9 février 2015 visant à soutenir la proposition de code de conduite international pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique, présentée par l'Union, afin de contribuer aux mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, *JOUE* L 33 du 10 février 2015, pp. 38-44.